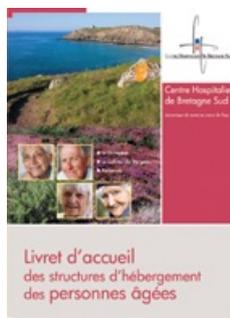


Formalités d'admission



Admission

Une commission d'admission (USLD et EHPAD/UHR – Propre au site de Kerbernès et aux 2 sites hennebontais : *Centre de réadaptation et de gériatrie Eudo de Kerlivio et maison de retraite La Colline/An Dorgenn*), émet un avis médical et social sur la demande d'admission.

En cas d'avis positif, elle oriente dans la mesure du possible, l'admission vers un hébergement USLD ou EHPAD/UHR ;

Le Directeur prononce alors l'admission en fonction des lits vacants, du dossier administratif constitué lors d'une préadmission et comprenant un entretien administratif et une visite de l'établissement.

Une fois admis, l'établissement doit fournir à la personne accueillie et à sa famille une information sur le fonctionnement de l'établissement, sur ses droits et ses obligations et ses conditions de prise en charge.

Un contrat de séjour ou un document individuel est remis à chaque résident au moment de l'admission ; il détaille la liste et la nature des prestations offertes ainsi que leur coût.

Les frais en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes varient selon les établissements et du niveau de dépendance. Nous vous invitons à bien étudier les différentes options et [frais à prévoir](#).

Votre admission dans un des services de l'établissement impose certaines formalités administratives indispensables à la prise en charge de vos frais d'hospitalisation ou d'hébergement par les organismes qui vous garantissent.

TÉLÉCHARGER



Livret d'accueil des structures d'hébergement des personnes âgées - (1,67Mo)

Horaires de l'accueil du Scott :
7h45 à 19h du lundi au vendredi
10H à 18H les samedis, dimanches et
jours fériés

Standard : 02 97 06 90 90

5 Avenue de Choiseul
BP 12233 - Lorient cedex



NUMÉROS UTILES



CONTACTEZ-NOUS